



Mesdames, Messieurs les Maires,

Notre organisation syndicale a pris connaissance, lors du CSA ministériel du lundi 26 janvier, des suppressions de postes actées dans le cadre du projet de loi de finances 2026, adopté par le recours à l'article 49.3 par le gouvernement de M. Macron et M. Lecornu.

Ce sont ainsi 1 891 suppressions de postes dans le premier degré qui ont été décidées au niveau national, dont 87 dans notre académie et 21 dans notre département. L'année dernière avec les 470 suppressions de postes du budget de M. Bayrou, nous perdions 3 postes et 49 classes dans notre département. Ces choix budgétaires ont des conséquences graves sur le fonctionnement de nos écoles, alors même que les besoins sont considérables.

Nous subissons déjà :

- des classes surchargées, avec des effectifs bien supérieurs à la moyenne observée dans les autres pays de l'OCDE ;
- un nombre insuffisant de personnels remplaçants, rendant impossible la prise en charge correcte des absences d'enseignants ;
- la quasi-disparition des RASED et un nombre dramatiquement insuffisant de psychologues scolaires ;
- l'absence de médecine scolaire, d'infirmières et de personnels de santé en nombre adapté ;
- un manque criant de places en ULIS et dans les établissements médico-sociaux (ITEP, IME...) dans le cadre de la politique d'inclusion systématique et forcée;
- le maintien de la précarité des AESH, faute de statut de fonctionnaire et de dotations suffisantes pour créer les postes nécessaires.

Dans ce contexte, personnels et parents d'élèves s'inquiètent légitimement de l'ampleur des fermetures de classes annoncées dans notre département.

Dans de nombreuses communes, et plus particulièrement en milieu rural, ces fermetures constituent une nouvelle atteinte aux services publics de proximité déjà particulièrement mis

à mal ces dernières décennies, comme par exemple les services de santé qui sont fortement fragilisés.

Par ailleurs, le Directeur académique aurait rencontré plusieurs maires et élus ces derniers mois dans le cadre de la préparation de la carte scolaire 2026.

Ces échanges nous interrogent fortement : des fermetures de classes, voire d'écoles, ont-elles déjà été évoquées ? Des établissements ont-ils été identifiés ou ciblés lors de ces rencontres ?

Nous souhaitons savoir si vous disposez à ce stade d'informations précises quant aux écoles concernées par les suppressions envisagées, et le cas échéant, quelles positions ont été défendues auprès de la direction académique.

Nous vous sollicitons aujourd'hui pour : refuser les fermetures de classes, soutenir les ouvertures nécessaires là où les effectifs augmentent, apporter un soutien public aux enseignants et aux parents d'élève, agir fermement contre ces attaques sans précédent envers l'École publique.

Depuis l'an dernier, un comité départemental de défense de l'École publique s'est constitué, rassemblant élus, parents et personnels, déterminés à s'opposer à la politique actuelle de démantèlement des services publics. Nous vous invitons à le rejoindre pour faire reculer ces décisions.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les Maires, en notre profond attachement à l'École publique.

Yvan Moquette, secrétaire départemental de la FNEC FP FO 37

Noémie Le Bastard, secrétaire départementale du SNUDI FO 37